

le

**Extraits du Procès-verbal du Conseil Municipal
Lundi 4 février 2019**

PRESENTS : M. Daniel DRAY, M. Bernard BILLIERE, M. Grégoire DUBOURG, Mme Marion LE MAUX, M. Olivier POMPONNE, Mme Céline LAPOTRE, M. Jean-Luc DECAUDIN, M. Dominique FACUNDO, M. Max CASSILDE, M. Albert MOLL, M. Philippe ESPERCIEUX, M. Patrick SOLER, M. Dominique GOUVENOU, M. Dominique HERENT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Claire GIBERGUES a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECAUDIN
M. Dominique DEPREZ a donné pouvoir à M. Grégoire DUBOURG
Mme Cécile ROBIN a donné pouvoir à M. Olivier POMPONNE

ABSENTES EXCUSEES :

Mme Nathalie JOVIC
Mme Laure KIELUS
Mme Françoise PILLON

ABSENTES :

Mme Florence DESNEUX, Mme Stéphanie MONSEU

SECRETARE DE SEANCE : M. Philippe ESPERCIEUX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des Conseillers Municipaux présents, cite les pouvoirs remis. Il constate que le quorum est atteint.

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie dans le cadre de l'acquisition de la Maison Médicale du Serval
- 3- Location des cabinets professionnels de la Maison Médicale du Serval : type de bail, montant des loyers et modalités d'installation des professionnels de santé
- 4- DETR 2019 : acquisition de tableaux numériques pour l'école élémentaire du Bois de Chênes
- 5- DETR 2019 : acquisition d'un véhicule propre
- 6- Questions diverses.

IL A ENSUITE ETE DELIBERE SUR LES POINTS SUIVANTS :

01) Désignation du secrétaire de séance

M. Philippe ESPERCIEUX a été désigné secrétaire de séance.

.../...

02) Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie dans le cadre de l'acquisition de la Maison Médicale du Serval

Emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour le financement de l'acquisition de la Maison Médicale, par le biais d'un prêt moyen terme d'un montant de 700 000.00 euros, sur une durée de 20 ans, en échéances annuelles, au taux fixe de 1.81 %.

A l'unanimité.

03) Location des cabinets professionnels de la Maison Médicale du Serval : type de bail, montant des loyers et modalités d'installation des professionnels de santé

Les cabinets de la maison médicale seront ouverts à la location par le biais de baux professionnels réservés aux professionnels de santé sur une durée de 6 ans.

A l'unanimité.

04) DETR 2019 : acquisition de tableaux numériques pour l'école élémentaire du Bois de Chênes

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Considérant l'appel à projets au titre de 2019 de la Préfecture de l'Oise, la subvention sollicitée peut atteindre le taux de 30 % sur un investissement de 17 313.35 € HT pour l'achat de cinq tableaux numériques.

A l'unanimité.

05) DETR 2019 : acquisition d'un véhicule propre

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Considérant l'appel à projets au titre de 2019 de la Préfecture de l'Oise, la subvention sollicitée peut atteindre le taux de 25 % sur un investissement de 25 000.00 € HT pour l'achat d'un véhicule électrique.

A l'unanimité.

Questions diverses

Les membres du Conseil Municipal émettent des observations sur les incivilités des chauffeurs routiers à l'intérieur de l'agglomération et des problèmes de stationnement d'automobiles liés aux activités professionnelles de garagistes exerçant à La Chapelle-en-Serval.

La séance est levée à 21h30.

Daniel DRAY
Maire,